



HAL
open science

Incarner l'autorité arbitrale dépend-il du genre ?

Corentin Simon, Julie Thomas

► **To cite this version:**

Corentin Simon, Julie Thomas. Incarner l'autorité arbitrale dépend-il du genre ? : Les féminités et les masculinités hybrides des jeunes juges-arbitres de handball. *Agora débats/jeunesses*, 2022, N° 90 (1), pp.115-132. 10.3917/agora.090.0115 . halshs-03990475

HAL Id: halshs-03990475

<https://shs.hal.science/halshs-03990475>

Submitted on 6 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Incarner l'autorité arbitrale dépend-il du genre ?

Les féminités et les masculinités hybrides des jeunes juges-arbitres de handball

Corentin Simon, Julie Thomas

DANS **AGORA DÉBATS/JEUNESSES** 2022/1 (N° 90), PAGES 115 À 132
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 1268-5666

ISBN 9782724637175

DOI 10.3917/agora.090.0115

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunes-2022-1-page-115.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Incarner l'autorité arbitrale dépend-il du genre ?

Les féminités et les masculinités hybrides des jeunes juges-arbitres de handball

Corentin Simon, Julie Thomas

Parmi les sports, notamment collectifs, comptant le plus de licencié·e·s en France, le handball se caractérise par des modalités d'encadrement arbitral tout à fait à part. En effet, c'est un binôme de juges-arbitres qui est désigné pour encadrer le jeu et faire respecter les règles. Au sein de cette paire, les deux individus ont le même rôle et les mêmes prérogatives. En outre, ce binôme est stable match après match, et, dans la mesure du possible, fixe durant plusieurs années, les deux partenaires apprenant à développer une vision commune du jeu et à travailler en coopération pour former un binôme réellement homogène. Enfin, les paires de juges-arbitres sont monosexuées ou mixtes.

La Fédération française de handball (FFHB) incite fortement chaque club à présenter des juges-arbitres et à développer une école de jeunes arbitres sous peine de sanctions (pénalités financières ou sportives), intention qui remonte aux débuts de la FFHB (Cardin, 2019, p. 277). De l'âge de 12 à 20 ans, des juges-arbitres jeunes (JAJ) sont ainsi formé·e·s puis sélectionné·e·s à différents échelons de la compétition (départemental, régional, national), souvent en parallèle de leur parcours de joueur·euse·s, avant d'exercer adultes en tant que juges-arbitres. La fonction d'arbitre, comme dans les autres sports collectifs, se caractérise par un ensemble d'interactions avec les différent·e·s acteur·trice·s du monde sportif : les personnes responsables de la formation et de l'évaluation des arbitres (Salle, Hidri-Neys, 2018), les autres arbitres, les coaches et les joueur·euse·s. Mais contrairement à la socialisation des jeunes handballeur·euse·s qui évoluent dans des « pôles » (Clément, 2014), celle des jeunes juges-arbitres de handball est discontinuée. Elle se matérialise par deux ou trois stages dans l'année auxquels viennent s'ajouter les matches, qui ont lieu théoriquement chaque fin de semaine pendant neuf mois. Lors de certains matches, un « suivi » est organisé : il s'agit d'un moment d'évaluation au cours duquel un·e observateur·trice commente la « performance » du binôme en fin de rencontre en matière de gestion de la « protection du jeu », de « protection du joueur », de « savoir-être », et d'« influence de l'arbitrage » sur le cours du jeu¹.

1. Critères du suivi d'accompagnement 2021, niveau national.

Groupe à part dans le monde sportif, les arbitres représentent une position d'autorité qui demeure majoritairement occupée par des hommes dans les sports collectifs. Les métiers d'ordre et les positions d'autorité sont en effet historiquement difficiles d'accès pour les femmes, et leur intégration est souvent marquée par des modalités genrées d'exercice de la pratique (entre autres, Boigeol, 1993 ; Pruvost, 2007). Dans le milieu sportif, lequel prend « appui sur des rapports sociaux définis : la compétition et la hiérarchie entre les hommes, l'exclusion ou la domination des femmes » (Connell, 2014, p. 42), la répartition genrée des postes décisionnaires demeure prégnante et confirme le profil atypique de celles qui parviennent à y accéder (Chimot, 2005 ; Tatu-Colasseau, Vieille Marchiset, 2010). Au sein des fédérations, les plans de féminisation, obligation ministérielle depuis 2013, s'efforcent d'accroître la présence des femmes dans les instances, mais aussi dans l'arbitrage.

Des travaux ont étudié les parcours de femmes dans l'arbitrage au football et au rugby (Le Tiec, 2016 ; Terfous *et al.*, 2019), et ont montré notamment la nécessité d'un travail de mise en conformité corporelle et l'existence d'une ségrégation sexuée. Mais, contrairement aux usages dans l'arbitrage de ces deux sports de tradition masculine, et à l'inverse de la séparation institutionnelle des catégories de joueurs et de joueuses dès le début de l'adolescence, qui est habituelle dans les sports collectifs, les binômes de JAJ et juges-arbitres de handball exercent indifféremment sur des matchs filles et garçons, puis femmes et hommes, et cela à tous les niveaux de pratique. Or la « logique interne » (Pociello, 1981) du handball, c'est-à-dire

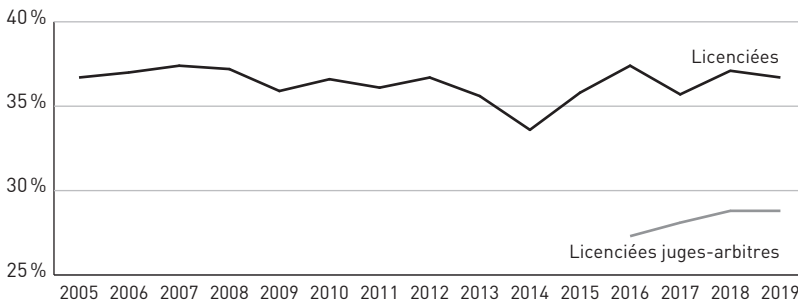
À l'inverse de la séparation institutionnelle des catégories de joueurs et de joueuses dès le début de l'adolescence, qui est habituelle dans les sports collectifs, les binômes de JAJ et juges-arbitres de handball exercent indifféremment sur des matchs filles et garçons, puis femmes et hommes, et cela à tous les niveaux de pratique.

ses caractéristiques réglementaires et motrices, l'engagement corporel et les aptitudes d'affrontement au corps à corps qu'il demande, s'approche davantage des usages sociaux masculins du corps que celle du football par exemple. En sociologie, quelques travaux se sont intéressés à cette pratique en mobilisant une analyse genrée. Le handball est considéré comme un sport « plus rude et plus masculin » que ceux féminisés dans les mêmes proportions (Davisse, Louveau, 1998, p. 68). Il est, en réalité, empreint d'ambiguïtés relatives au genre depuis ses origines.

La perspective historique montre que sa pratique, initialement à 11 contre 11 et sur grand terrain extérieur, a été valorisée en premier lieu auprès des femmes ; elle s'est institutionnalisée dans les années 1940, soutenue par le régime de Vichy (Cardin, 2019), au moment où le football féminin était au contraire interdit (Prudhomme-Poncet, 2005). Les représentations de genre associées au handball étaient déjà équivoques : les médias véhiculaient l'idée d'un sport

qui développait des qualités de grâce, de souplesse et d'élégance, tandis que les témoignages de l'époque font état d'un sport viril, où joueurs ou joueuses en venaient parfois aux mains (Cardin, 2019, p. 469). Proposé à l'école aux filles comme aux garçons, le handball a évolué dans sa pratique : le jeu à 7 a favorisé des contacts plus fréquents, et les représentations majoritaires de ce sport ont glissé vers celles d'une « activité plutôt masculine » (Prudhomme-Poncet, 2005). Considéré il y a trente ans comme une discipline en féminisation continue en France (Davisse, Louveau, 1998), le handball a vu ses effectifs se stabiliser depuis le début des années 2000 autour de 36 % de licenciées.

GRAPHIQUE 1. POURCENTAGE DE FEMMES LICENCIÉES À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL



Sources : Ministère chargé des sport et Fédération française de handball.

Nous nous sommes alors demandé si ce contexte sportif se caractérisait par un régime de genre spécifique engendrant des configurations de pratique (durant les formations, les suivis, les matchs) et des manières d'incarner cette fonction, marquées par ces ambivalences. Les situations mixtes en contexte sportif sont particulièrement pertinentes pour l'analyse de la fabrique conjointe des féminités et des masculinités juvéniles (Mardon, 2021). Il semble particulièrement intéressant d'étudier l'engagement de jeunes femmes et jeunes hommes dans cette position d'incarnation de l'autorité à cette période d'évolutions corporelles genrées : sexualisation des corps et des relations sociales, polarisation des pratiques sportives et culturelles entre filles et garçons (Détrez, 2016), nouvelles injonctions de l'entourage concernant l'apparence et les comportements de genre (Mardon, 2010) – particulièrement pour les filles engagées dans des voies considérées comme masculines (Thomas, 2013).

Cet article rend compte des premières analyses menées à ce sujet. On s'intéressera aux manières dont de jeunes femmes et hommes rapportent s'être approprié les normes transmises durant les interactions nouées au cours de leur parcours de JAJ en handball, notamment au travers des formes

de féminité et de masculinité par lesquelles elles et ils racontent incarner cette fonction. Pour cela, nous nous proposons de comprendre le régime de genre spécifique à l'arbitrage handballistique, c'est-à-dire la configuration des relations de genre dans le contexte étudié (Connell, 2000). L'étude des « genderismes », comportements genrés propres à une personne ou à une organisation (Goffman, 2002, p. 53), permet de saisir en contexte les arrangements entre les sexes et leurs effets sur les formes de féminité et de masculinité produites durant et par l'arbitrage.

Après être revenu sur les modalités sociales d'accès au parcours de JAJ, cet article examinera les influences socialisatrices des responsables de la formation puis de l'entre-soi des JAJ sur la réception des normes arbitrales et de genre. Une dernière partie évoquera l'importance des interactions, en

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Cet article s'appuie sur les résultats d'un travail de thèse, en cours, qui étudie les expériences et les parcours d'arbitres et de juges dans trois disciplines sportives (gymnastique artistique, handball, rugby), et plus particulièrement les rapports de genre au sein des espaces sportifs et sociaux qu'elles et ils côtoient. Les modalités d'une enquête de terrain ayant été fortement influencées par les mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, l'analyse porte ainsi sur des données issues de quinze entretiens biographiques menés en visioconférence avec des juges-arbitres de handball (neuf femmes et six hommes).

Ces individus ont débuté le handball en tant que joueur·euse·s et ont commencé l'arbitrage entre 10 et 17 ans. Chacun·e a donc effectué un parcours de JAJ. Cinq binômes de juges-arbitres sont représentés, mais seuls trois d'entre eux sont constitués d'enquêté·e·s issu·e·s du même club. Les autres enquêté·e·s viennent de clubs différents. Au total, quatre régions françaises sont représentées. Parmi les quinze entretiens, douze ont été menés avec des juges-arbitres

âgé·e·s de 18 à 25 ans. Les trois autres, effectués avec d'anciens juges-arbitres âgés de 33 à 42 ans (trois hommes), permettent de compléter la comparaison entre les deux catégories de sexe et d'approfondir le rôle du facteur de l'âge dans notre analyse. Le matériau mobilisé se concentre principalement sur les moments vécus durant le parcours de JAJ, afin de mettre en avant les expériences communes.

Le travail ethnographique ayant été limité par la pandémie, seule une session d'observation d'une séance de formation de JAJ a pu être effectuée. Néanmoins, notre réflexion a été enrichie par le travail d'observation participante du coauteur au sein d'un groupe de travail sur la féminisation de l'arbitrage au niveau régional. Enfin, la coautrice est elle-même arbitre de handball depuis plus de dix ans, et ses carnets de notes techniques sont rapidement devenus pour partie des journaux de « participation observante » (Soulé, 2007). Cette collaboration a permis d'articuler différents points de vue, constituant un matériau riche de données recueillies et d'une connaissance personnelle de l'objet.

situation de match, sur la mobilisation de comportements mettant en scène des masculinités et des féminités hybrides. Celles-ci demeurent fortement tributaires des normes de genre locales, spécifiques aux différentes rencontres arbitrées.

CONDITIONS SOCIALES ET SPORTIVES DE L'ENGAGEMENT ARBITRAL AU HANDBALL

L'engagement arbitral des enquêté·e·s et la poursuite de leur parcours de JAJ reposent sur plusieurs ressources sociales, au sens large. Si le nombre restreint (quinze) des témoignages recueillis empêche de proposer un constat général sur le recrutement social des juges-arbitres de handball, il permet d'esquisser les conditions et les modes d'engagement dans l'arbitrage à différents moments de l'adolescence.

Les individus interrogés ont commencé très jeunes la pratique sportive, autour de l'âge de 6 ans, encouragés par des parents dont la très grande majorité accorde une forte importance à ce type d'activité dès l'enfance. Nos enquêté·e·s sont surtout issu·e·s des classes sociales intermédiaires et supérieures, à l'exception de trois venant des classes populaires². Cette sous-représentation d'enquêté·e·s issu·e·s de milieux populaires parmi les JAJ nous paraît s'expliquer en partie par l'importance des déplacements à mesure que les enquêté·e·s montent dans la hiérarchie arbitrale, nécessitant une grande disponibilité parentale. La poursuite d'un parcours de formation arbitrale, qui débute au plus tôt à 13 ans, est en effet tributaire de cet investissement de la part des parents. Ainsi, Salomé, qui a commencé l'arbitrage à 11 ans, se dit très reconnaissante envers sa mère, qui assistait parfois aux rencontres qu'elle arbitrait après l'y avoir conduite pendant plusieurs heures. À l'inverse, Clara et William, en binôme depuis leurs 16 ans, ont suivi un parcours de JAJ très irrégulier, leurs parents n'étant pas disponibles pour les véhiculer chaque week-end ; ils ont réussi à gravir les échelons une fois que William a obtenu son permis, grâce auquel ils peuvent se déplacer maintenant dans tout le territoire régional.

Les enquêté·e·s se sont essayé·e·s à l'arbitrage après que les responsables de leur club les ont incité·e·s à endosser ce rôle. L'idée est alors de rendre service au club, dans un contexte où rares sont les jeunes joueur·euse·s souhaitant remplir cette fonction indispensable à la pérennité de l'organisation sportive. Souvent débuté sans objectif conscient de poursuite sur le long terme, l'arbitrage devient progressivement une particularité distinctive – que

2. Effet ou non des modalités d'accès au terrain et d'échantillonnage, ce constat diffère des origines sociales d'arbitres d'autres disciplines sportives, comme le football par exemple (Perreault-Niel, Erard, 2015), même si les personnes qui commencent l'arbitrage durant l'adolescence y sont davantage issues de classes moyennes et supérieures (Slimani, 2020). Cela peut en partie expliquer la richesse des parcours sportifs de l'ensemble des enquêté·e·s.

PORTRAIT DE JULIETTE, 21 ANS

Issue d'une « famille de sportifs », son père enseignant notamment en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), Juliette a pratiqué à un jeune âge la danse puis la gymnastique, qu'elle a poursuivie jusqu'à son entrée à l'université. Au collège, elle a découvert le handball et y a vu l'opportunité de faire un sport collectif avec ses ami-e-s, dans le cadre de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). Ne se « débrouill[ant] pas trop mal », elle a joué avec l'équipe des garçons dont elle est devenue la capitaine, et a débuté l'arbitrage de manière ponctuelle. Au lycée, elle intègre la section sportive de handball, en étant seule fille du groupe. Lors des entraînements avec ses camarades, elle s'applique à leur « rentrer dedans » afin de ne pas recevoir de traitement différencié. Elle

n'est pas autorisée à jouer avec l'équipe lors des compétitions (masculines), mais en devient la juge-arbitre attirée, une « façon de marquer [s]a place » qui lui permet selon elle de se rendre indispensable et de parfaire son intégration dans le groupe. Licenciée en club et intégrant le parcours JAJ à partir de ses 15 ans en binôme avec Emma, rencontrée en formation, elle obtient un bac S afin de poursuivre des études de kinésithérapeute. Sélectionnée dans le groupe des meilleur-e-s juges-arbitres de sa région à la fin du parcours de JAJ, elle priorise alors la fonction de juge-arbitre à celle de joueuse, déçue par l'ambiance trop concurrentielle de l'équipe féminine senior, qui contraste avec la complicité qu'elle a pu construire avec Emma, sa binôme et désormais amie.

personne dans leur équipe ne leur envie néanmoins. Les enquêté-e-s justifient cet engagement en affirmant entre autres mieux comprendre les règles du jeu et avoir une relation privilégiée avec les juges-arbitres.

Une fois repéré-e-s par les responsables de l'arbitrage au niveau départemental, l'arbitrage devient aussi pour ces jeunes sportif-ve-s un moyen d'envisager une pratique sportive à un haut niveau de performance, qui semble beaucoup plus difficile à atteindre en tant que joueur-euse. Après leur intégration au sein de la formation départementale puis régionale, l'arbitrage s'impose comme leur principal loisir. C'est alors une pratique qui demande beaucoup de temps et de disponibilité, mais qui peut se poursuivre en parallèle de la pratique du handball en tant que joueur-euse, même si la priorité est donnée à l'arbitrage qui permet d'intégrer une élite sportive et d'obtenir une rétribution financière³. Elle procure aussi aux enquêté-e-s une certaine autonomie, à une période où elles et ils dépendent encore financièrement de leurs parents. Même si cette autonomie n'est jamais revendiquée comme la principale raison de l'engagement arbitral, les gains de l'arbitrage représentent leur seule ressource financière régulière et semblent peser dans le processus de fidélisation (Slimani, 2020). Cependant, tous-tes les juges-arbitres interrogé-e-s, ayant aujourd'hui terminé leur parcours scolaire dans

3. Les montants se comptent en dizaines d'euros par match arbitré, et augmentent en fonction du niveau de compétition.

PORTRAIT DE NICOLAS, 42 ANS

Engagé depuis son très jeune âge dans un parcours de footballeur qui l'a mené aux portes d'un centre de formation, Nicolas a été contraint d'arrêter à la suite d'un problème de santé. Ses amis lui proposent alors de les rejoindre au handball, qu'il débute à 15 ans. Volontaire pour être juge-arbitre durant un match, il continue en binôme avec un ami et est repéré par les responsables de l'échelon départemental. Percevant rapidement la possibilité d'exercer à plus haut niveau qu'en tant que joueur, il « [s]'accroche » et parvient rapidement à arbitrer au niveau national. Il souligne l'absence de soutien matériel de la part de ses parents, des sportif-ve-s qui l'encouragent mais qui

sont peu présent-e-s. Sa famille étant peu aisée financièrement, il multiplie les arbitrages durant ses études supérieures, en semaine avec l'université et le week-end en contexte fédéral, ce qui lui permet de « vivre », et par exemple de payer son loyer grâce aux 600 euros mensuels qu'il parvient à accumuler en moyenne. Obtenant ses diplômes de l'enseignement supérieur « sans trop [s]e fouler », il arrête d'arbitrer lorsqu'il commence à travailler en tant que professeur du secondaire. Par la suite, il reprendra l'arbitrage à un rythme moindre et deviendra surtout formateur, profitant d'aménagements d'horaires accordés par son employeur.

le secondaire, se caractérisent par un haut niveau de diplôme (bac+3 minimum pour 14 des 15 enquêté-e-s), et considèrent leur parcours arbitral, aussi prometteur soit-il, comme secondaire par rapport à leur parcours étudiant et professionnel (Terfous *et al.*, 2019).

L'APPRENTISSAGE D'UN MODÈLE PORTÉ PAR LES RESPONSABLES DE L'ARBITRAGE

Les travaux sur les jeunes sportif-ve-s envisageant d'exercer à un haut niveau révèlent le fonctionnement d'institutions enveloppantes, qui aménagent les emplois du temps scolaires et dont les membres participent à la diffusion des normes correspondant à l'idéal-type d'un-e apprenti-e sportif-ve de haut niveau (Bertrand, 2009 ; Clément, 2014). Au cours de leur parcours de formation, les JAJ interrogé-e-s n'évoluent pas dans ce type d'organisation, car leurs contacts avec les représentant-e-s de l'institution arbitrale sont discontinus. Néanmoins, les différents temps vécus au contact de ces responsables sont des moments importants durant lesquels se transmettent les attentes vis-à-vis de la performance arbitrale. En entretien, les enquêté-e-s expriment la particularité du rôle de juge-arbitre, soulignant avoir été encouragé-e-s pendant leur formation à la fois à faire sentir leur présence et leur autorité durant le match et à ne pas demeurer au centre de l'attention. Johanna, 22 ans, revient sur les ajustements permanents qu'elle doit faire pour correspondre à l'idéal véhiculé par les responsables de l'arbitrage :

« Pendant tout le match, tu essayes de trouver ce juste équilibre. [...] Dans les suivis, ils nous mettent : "Là vous étiez trop discrètes les filles, on vous voyait pas." Ou

Incarner l'autorité arbitrale dépend-il du genre ?

alors on m'a dit : "Calme-toi, là tu as trop sifflé, c'est bon, on sait que tu existes." Il faut essayer, quand tu [as] des suivis ou bien par toi-même, de trouver ce juste milieu. » (Johanna, 22 ans, JAJ depuis l'âge de 12 ans.)

Les « suiveurs⁴ », qui observent le match et échangent avec les JAJ sur leur performance à la fin de la rencontre, ont un rôle de garant de la continuité des normes institutionnelles. Leur discours est valorisé par les JAJ car il sert de jauge pour mesurer si ces derniers se sont bien conformés aux attendus, une certaine distance à l'égard des suivis semblant apparaître plus tard dans la carrière⁵. La discussion, que ce soit un suivi d'« accompagnement » ou évaluatif, se déroule dans un contexte d'évaluation propre à la pratique arbitrale, où ces jeunes doivent respecter la hiérarchie, trouver un compromis entre l'allégeance aux responsables et l'autorité attendue dans la fonction de juge-arbitre (Sallé, Hidri-Neys, 2018). Lorsque les JAJ commencent leur parcours au début de l'adolescence, les adultes qui les observent et les jugent détiennent une légitimité qui semble influencer la perception qu'ils ont de leur propre performance. Les enquêté·e·s expriment une opinion positive de ces exercices, perçus comme des étapes nécessaires afin de progresser, et qui encouragent leur réflexivité.

Les expériences rapportées par les enquêté·e·s révèlent cependant que les suivis sont irréguliers et que la présence de suiveur·euse·s différent·e·s à chaque observation se traduit parfois par des remarques contradictoires d'une évaluation à l'autre. Le contexte des formations, qui regroupent les JAJ d'un même échelon géographique, participe également à la construction des représentations arbitrales. Concentrés sur l'apprentissage des règles du jeu plutôt que sur les questions de langage corporel qui apparaissent plus tard, ces moments favorisent la transmission des « bonnes » pratiques arbitrales. À titre d'exemple, les enquêté·e·s revendiquent en entretien une vision de l'arbitrage basée sur la communication dans leur prise de décisions, plutôt que sur un emploi automatique de la sanction. Cette approche se retrouve dans les discours dispensés en formation depuis quelques années, appuyés par des évolutions des consignes sur l'échelle des sanctions, et notamment les modalités de communication corporelle et verbale⁶. Elle apparaît comme la base de leurs représentations d'un·e « bon·ne » juge-arbitre, s'opposant aux valeurs symbolisées par d'autres figures d'autorité masculines telles

4. Les hommes représentent 91 % de l'ensemble des suiveur·euse·s, selon les chiffres de la FFHB en 2019. En entretien, seule une enquêtée évoque une suiveuse dans ses récits d'expérience arbitrale.

5. Les trois anciens juges-arbitres sont les seuls à exprimer ouvertement leur défiance envers les opérations de sélection ou la légitimité des discours de suiveurs. On peut présupposer un lien entre l'âge et le niveau d'expérience dans l'arbitrage, et la croyance dans le principe d'une évaluation objective des performances des juges-arbitres (processus repéré aussi par Sallé, Hidri-Neys, 2018)

6. Ce constat ressort des entretiens lorsque les enquêté·e·s sont interrogé·e·s sur l'évolution des normes d'arbitrage et les discours entendus en formation, et correspond au contenu de la formation observée par le coauteur.

que le « cow-boy », le « gendarme » ou le « policier », toutes citées en contre-exemples durant les entretiens. Dans les institutions telles que la police, l'armée et la gendarmerie, l'accès à la violence légitime est historiquement réservé aux hommes et renvoie à un ensemble de mythes de l'appropriation masculine des armes (Pruvost, 2007, p. 7). Les références des enquêté-e-s mettent ainsi en avant leur rejet de l'image virile du juge-arbitre qui « dégaine » ses cartons comme on utiliserait une arme.

Les responsables de l'arbitrage, présent-e-s à différents échelons allant du club au niveau national, déploient ainsi en suivi ou en formation un discours perçu comme légitime par les enquêté-e-s au début de leur parcours. Plusieurs témoignages rendent compte de l'incitation à recourir à des techniques de corps différenciées selon la catégorie de sexe, comme par exemple la tenue vestimentaire ou le volume des coups de sifflets. Dans certains cas, les suiveur-euse-s ont une influence directe sur la diffusion de normes de genre :

« Un de mes suiveurs qui m'a dit : "Souris quand t'arbitres ! Tire pas la gueule, sois contente, sois détendue. Tu sais ce que tu fais." Et du coup je me suis mise à sourire [...] et en fait ça me détendait, j'ai mis moins d'énergie à de la concentration peut-être inutile. » (Roxane, 22 ans, JAJ depuis l'âge de 16 ans.)

« Moi j'aime beaucoup sourire, et régulièrement sur un terrain je souris à tout le monde. Alors des fois on me l'a même reproché que je souriais trop [...]. Des suiveurs, ouais, qui m'ont dit que parfois ça pouvait faire foutage de gueule. » (Grégory, 33 ans, JAJ depuis l'âge de 11 ans.)

L'évaluation faite par ces suiveurs reposant en partie sur des éléments non quantifiables et soumis à interprétation (Sallé, Hidri-Neys, 2018), le contraste entre l'expérience de Grégory et celle de Roxane laisse penser que les normes comportementales associées à l'autorité des juges-arbitres varient selon le sexe. Il nous permet d'entrevoir les particularités de l'incarnation sociale genrée (Connell, 2014) de cette fonction : malgré des capacités communes, l'arbitrage implique des « techniques du corps » différenciées selon le sexe. Le sourire de Grégory, ressource relationnelle qu'il utilise pour équilibrer ses relations avec les acteur-trice-s du match, apparaît pour les évaluateurs en question incompatible avec leur approche de l'autorité masculine. Cette « arme » étant peut-être trop féminine dans leur esprit, elle est retraduite en des termes plus compatibles avec la forme de masculinité hégémonique dans l'espace étudié : une provocation. Si cela n'est pas précisé par le suiveur de Roxane, on peut aussi rapprocher la nécessité féminine de sourire à l'hétéronormativité du contexte : ainsi la coautrice s'est-elle plusieurs fois entendu dire qu'il fallait profiter du fait d'être des « filles mignonnes ». S'agirait-il de profiter du fait d'être une fille, et des rapports de séduction hétérosexuelle que les joueurs voudraient mettre en place, pour « se mettre les gars dans la poche » ?

Ces agents de la socialisation arbitrale participent ainsi à la construction d'un idéal-type qui mélange expressions d'autorité, connaissances théoriques et capacités de communication. La diffusion de ce modèle, commun à l'ensemble des JAJ, n'empêche pas pour autant la transmission des normes genrées dans le cadre de suivis individuels.

DES ESPACES DE SOCIALISATION ARBITRALE MIXTES DOMINÉS PAR DES ATTRIBUTS « MASCULINS »

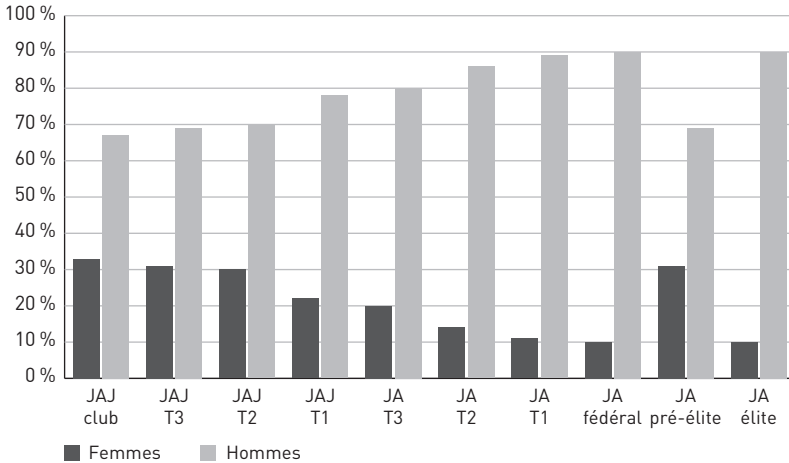
Les expériences relatées par les jeunes femmes interrogées montrent que l'entre-soi arbitral apparaît comme un espace marqué par des caractéristiques masculines. Habituees à être en minorité, elles incarnent une forme hybride de féminité leur permettant de rivaliser avec leurs homologues masculins tout en prônant la mixité dans l'arbitrage. Leurs expériences globalement positives au contact de jeunes hommes de leur âge, joueurs ou JAJ, leur confèrent une vision favorable de la politique de féminisation revendiquée par la FFHB. Cependant, si elles approuvent les mesures visant à encourager les jeunes joueuses à intégrer les formations d'arbitrage, elles s'opposent fermement à toute initiative non mixte. Les hommes interrogés approuvent eux aussi la démarche fédérale visant à encourager la présence de femmes dans l'arbitrage, en invoquant des capacités égales.

Comme le confirment les chiffres de la FFHB (voir graphique 2, p 125), les témoignages des enquêtées révèlent que plus le parcours arbitral évolue vers des catégories d'âge et de niveau élevées, plus la présence de femmes se fait rare au sein des groupes d'arbitres. Johanna, en binôme avec Éléonore depuis l'âge de 12 ans, évoque les conséquences induites par cette surreprésentation masculine dans l'entre-soi arbitral durant le parcours de formation, notamment lorsqu'elle est parvenue au plus haut niveau régional :

« Au départ, on devait être quatre filles sur vingt personnes. Et c'est vrai que, là aussi, on nous demande de, on doit s'affirmer, parce que t'as quinze bonhommes, il faut essayer de faire entendre sa voix. Éléonore et moi c'était quelque chose qu'on faisait pas du tout au départ, on était très discrètes, on essayait de parler le moins possible. Et c'est vrai qu'après on a compris, "allez, faut pas avoir peur" [...] il faut s'affirmer. [...] Ça peut être un peu houleux dans les discussions, chacun va rester sur ses positions, parce qu'en tant qu'arbitre on te dit de t'affirmer, donc tu t'affirmes. » (Johanna.)

Les regroupements de JAJ représentent un espace où les comportements identifiés comme masculins par Johanna – ici s'exprimer en public – sont fréquents et valorisés, d'autant plus que les individus en question sont poussés à faire preuve d'autorité chaque week-end dans leur fonction de juge-arbitre. Les deux enquêtées, étudiantes en licence et qui évoluent dans le milieu sportif depuis leur jeune âge, se sont approprié progressivement ces comportements et estiment s'être intégrées dans cet entre-soi arbitral. La hiérarchie au sein du groupe des JAJ ne semble ici pas tant reposer sur

GRAPHIQUE 2. RÉPARTITION SEXUÉE DES JUGES-ARBITRES JEUNES (JAJ) ET JUGES-ARBITRES (JA) PAR NIVEAU, EN 2019



Source : Fédération française de handball.

Note de lecture : les JAJ club sont formé-e-s par le club dans le cadre des écoles d'arbitrage. Désignés à domicile par le club sur des compétitions jeunes territoriales, elles et ils obtiennent ce grade après avoir réalisé trois arbitrages. Les JAJ territoriaux-ales sont détecté-e-s et sélectionné-e-s par le pôle JAJ de la commission territoriales d'arbitrage (CTA). Elles et ils obtiennent ce grade après avoir effectué un stage territorial, et sont désigné-e-s JAJ T3, T2 ou T1 selon leur niveau de compétences (les JAJ T1 peuvent être désigné-e-s lors de rencontres de championnat de France jeune). Chez les adultes, le même principe de niveau de compétences régit les désignations. Les JA de niveau fédéral sont réparti-e-s en sous-catégories et désigné-e-s sur des rencontres d'équipes féminines et masculines évoluant au niveau national et jusqu'au deuxième échelon féminin. Les JA pré-élite alternent entre le niveau national et le secteur professionnel (les deux premiers échelons masculins et le premier échelon féminin) tandis les JA élite sont désigné-e-s sur des rencontres du secteur professionnel.

des connaissances liées à des ressources scolaires que sur la façon de les exprimer, en transposant la manière de s'affirmer du terrain vers la salle de réunion. Ce discours, comme d'autres, suggère que l'intégration des enquêtes passe par une appropriation sélective de ces comportements associés au masculin, et encourage un modèle de féminité hybride (Mardon, 2021).

LE TERRAIN, LIEU D'APPRENTISSAGE DE COMPORTEMENTS « HÉTÉROGENÉRÉS »⁷

Les expériences d'arbitrage en match sont plus nombreuses que les temps de formation et les moments de regroupement entre JAJ. Le récit que font les enquêté-e-s des modalités d'interactions lors des rencontres, et des

7. Voir Nielsen *et al.*, 2009.

expériences qui les ont marqué·e·s, rend compte de l'influence des rapports sociaux de genre sur le vécu et le comportement des JAJ, en situation et sur le long terme. Les jeunes hommes sont incités à mobiliser des caractéristiques propres à la masculinité hégémonique en contexte sportif, tandis que les jeunes femmes sont confrontées à des injonctions contradictoires dans leur manière d'interagir avec les joueurs.

Les enquêt·e·s se remémorent leurs débuts avec des impressions différentes selon les contextes des rencontres avec lesquelles elles et ils ont entamé leur parcours de JAJ. Plusieurs témoignages insistent sur la modification du rapport de pouvoir selon l'âge des participant·e·s au match. Le facteur de l'âge s'articule à une dimension physique qui se matérialise dans les interactions entre les JAJ et des adultes, en particulier lorsque les acteurs sont des hommes.

« On a des coachs hommes qui sont assez impressionnants physiquement, des anciens handballeurs, face à moi qui étais une crevette, donc quand y'a un mec qui nous crie dessus, on sait pas trop comment ça va se finir. Je me braquais, mais tout en écoutant ce que la personne me disait [...]. Petit, ça me faisait peur. À l'âge adulte, j'en avais plus peur, forcément, plus le temps passait, moins j'en avais peur. » (Grégory.)

Les jeunes hommes sont incités à mobiliser des caractéristiques propres à la masculinité hégémonique en contexte sportif, tandis que les jeunes femmes sont confrontées à des injonctions contradictoires dans leur manière d'interagir avec les joueurs.

Dans les situations qu'il décrit, l'opposition entre les corps masculins en présence agit sur le rapport de force : l'adolescent, pourtant dépositaire de l'autorité institutionnelle, remet en question sa capacité à imposer ses décisions face à des hommes adultes dont les propriétés corporelles symbolisent la force physique, voire une aptitude à la violence. Sans se restreindre à de simples propriétés biologiques (Connell, 2014, p. 251), l'affirmation de soi par les hommes au handball, sport de contact,

passe par la constitution d'un corps robuste (Clément, 2014). Ce récit, parmi d'autres, pointe la difficulté de maintenir un idéal de communication ferme mais apaisée, valorisée en formation, lorsque des hommes adultes emploient la violence ou la suggèrent.

Une fois reconnu·e·s dans l'espace local et fort·e·s de plusieurs années d'expérience arbitrale, les enquêt·e·s affichent davantage de certitudes dans leur manière d'interagir avec les acteur·trice·s du match. Pour pallier l'irrégularité des suivis et la rareté des formations, les retours positifs des joueur·euse·s et des coachs sont valorisés par les juges-arbitres, car ils leur paraissent signifier la réussite de leur mission : garantir le bon déroulement du jeu et réparer les injustices. Pour cela, les enquêt·e·s révèlent s'adapter

aux comportements des acteur-trice-s, et notamment aux compositions sexuées des rencontres. Plusieurs témoignages montrent les mécanismes mis en œuvre pour inspirer le respect tout en maintenant leurs standards de communication. En entretien, William et Grégory évoquent le terme de « séduction » pour décrire les relations qui se mettent en place lorsqu'ils arbitrent une rencontre entre équipes constituées de femmes. William, en binôme mixte avec Clara, arbitre des matchs de femmes adultes depuis trois ans ; il compare cette expérience avec les interactions auprès de jeunes hommes âgés de 16 à 18 ans :

« Si tu lances des petites piques à des mecs [juniors] qui essayent d'affirmer leur personnalité, ils vont essayer de faire croire que ça ne les touche pas. [...] Avec des filles, [je suis] un peu plus dans la petite attention qui leur fait plaisir, parce que faut dire la vérité, on a quand même tous besoin d'être flattés quelque part, et quand une fille est flattée par une meuf c'est quand même différent. Y a [moins] cet aspect de, entre guillemets, "séduction". » (William, 20 ans, JAJ depuis l'âge de 14 ans.)

L'environnement sportif s'organise autour de normes sexuelles qui dépendent de la composition de l'espace social dans lequel évoluent les individus (Sablik, Mennesson, 2008, p. 81). Alors que les « piques » envers les jeunes joueurs s'inscrivent dans le cadre d'une mise à l'épreuve qui forme les joueurs de handball en tant qu'hommes (Clément, 2014), une attitude plus aimable envers les joueuses se teinte d'une ambiguïté, selon William ou Grégory, absente des contextes d'action homosexués. Le type de masculinité valorisé par ces juge-arbitres, issus des classes intermédiaires, s'exprime bien dans un cadre hétéronormé et se décline de différentes manières selon la catégorie de sexe des acteur-trice-s, d'une expression fraternelle provocatrice à une masculinité hétérosexuelle bienveillante. En outre, William considère la possibilité d'exercer en binôme mixte comme un moyen de « se sortir de pas mal de situations ». Lui et Clara s'attribuent des rôles différents selon la composition sexuée des équipes, alternant la « sévérité » et les « petite[s] attention[s] » afin de trouver un équilibre en utilisant à leur avantage les *a priori* des joueur-euse-s. Les cas de binômes mixtes sont une piste intéressante à développer pour poursuivre l'analyse de la complexité des rapports de genre en situation de match. Enfin, il est à noter que les arbitres garçons semblent avoir le contrôle sur la mise en place, ou non, de ces genderismes – ce qui n'apparaît pas dans le cas des filles.

En effet, les témoignages des jeunes femmes interrogées suggèrent l'existence d'injonctions genrées contradictoires durant les rencontres. Lors de leur arrivée dans le gymnase d'une équipe qu'elles n'ont encore jamais arbitrée, la plupart d'entre elles ont le sentiment de subir des jugements négatifs de la part des hommes, jeunes et adultes, vis-à-vis de leurs capacités arbitrales. Les regards, rires et conversations remarqués par les enquêtées

On observe ainsi la capacité d'adaptation que les enquêtées apprennent à développer, à savoir la mobilisation d'une féminité hybride, capable d'autorité sans pour autant rejeter les rapports de séduction dans un environnement dominé par les hommes et marqué par une forte hétéronormativité.

présupposent un écart par rapport à une norme qui voudrait qu'une rencontre masculine soit arbitrée par un homme. Peu d'enquêtées estiment prêter une attention particulière à leur apparence au moment d'entrer dans le gymnase. Les survêtements de sport ou les blazers représentent alors pour elles, comme pour les hommes interrogés, le moyen d'incarner une

figure sportive ou du monde professionnel afin de laisser une bonne première impression, déterminante dans l'arbitrage (Sallé, Hidri-Neys, 2018, p. 267). Néanmoins, des exemples isolés comme celui de Johanna, qui explique éviter de se présenter en jupe, illustrent le besoin pour les femmes de neutraliser leur apparence dans un milieu masculin afin de mettre leurs compétences au premier plan (Thomas, 2013).

La composition sexuée des matchs et les comportements des joueur·euse·s ont, comme pour les hommes interrogés, une

influence sur la manière dont les enquêtées communiquent durant le match. Roxane raconte que lorsqu'elle se retrouve face à des hommes qui critiquent son arbitrage, elle n'hésite pas à les sanctionner par une exclusion temporaire. Instaurant ce rapport de force jusqu'à ce que les contestations cessent, elle adoucit ensuite les interactions en engageant un dialogue et une forme de jeu avec les joueurs :

« En termes de communication, je suis plus à l'aise avec un garçon. Je les regarde méchant, je rigole, je fais : "Tu sais que la prochaine fois tu prends ?" Il me dit : "Je sais..." D'accord, c'est bon, on joue ! [rires] Tu vois ? Et je fais ça tout le temps, et j'adore ça en fait. Je vais pas mettre la sanction, mais je vais jouer sur leur conscience [...]. Je l'ai fait avec une équipe de filles, et j'ai entendu : "Qu'est-ce qu'elle a à me regarder comme ça celle-là, elle va s'en prendre une." » (Roxane.)

Roxane souligne la nécessité d'adapter en cours de match son comportement en identifiant des modes de communication propres à chaque sexe. Si les interactions avec les garçons lui permettent une certaine liberté de ton, elle ne semble pas pour autant opérer une démonstration de force (laquelle paraît souvent nécessaire aux sportives pour contredire le stéréotype de l'infériorité « naturelle » des femmes [Chimot, Fleuriet, 2011, p. 195]). Les témoignages des autres enquêtées rejoignent cette vision d'une attitude arbitrale modulée en fonction du sexe des joueur·euse·s et de leurs réactions. Plusieurs d'entre elles identifient des comportements propres aux équipes masculines visant à influencer leur jugement par des tentatives de séduction ou d'intimidation. Salomé, 20 ans, parle de « complicité » pour décrire sa relation avec les joueurs d'une équipe. Les clins d'œil qui lui sont adressés et les rires partagés sont pour elle signe de « plaisir » et de réussite

dans sa mission de juge-arbitre avec les joueurs. On observe ainsi la capacité d'adaptation que les enquêtées apprennent à développer, à savoir la mobilisation d'une féminité hybride, capable d'autorité sans pour autant rejeter les rapports de séduction dans un environnement dominé par les hommes et marqué par une forte hétéronormativité.

CONCLUSION

Les juges-arbitres de handball interrogé·e·s sont confronté·e·s durant leur parcours de JAJ à des discours et des comportements normatifs qui entrent parfois en conflit. Les consignes des responsables mettent en avant un modèle d'autorité qui semble s'écarter des valeurs de force physique en privilégiant la communication, sans pour autant garantir l'absence de normes de genre. Les moments partagés entre JAJ proposent des espaces de sociabilité mixtes dominés numériquement par les hommes et qui valorisent l'autorité au sein même du groupe. Il serait pertinent de développer une comparaison à plus grande échelle des capitaux scolaires et culturels des femmes et des hommes qui poursuivent leur parcours arbitral vers le plus haut niveau, afin d'analyser le poids de ces ressources dans les interactions en contexte de formation. Les modèles de féminités et de masculinités hybrides que développent les enquêté·e·s se retrouvent en match, épisodes socialisateurs déterminants. Les compositions sexuées des équipes influencent leur manière d'incarner l'autorité requise par leur fonction, qui s'articule autour de comportements de genre hétéronormés. Cette analyse de l'incarnation de la fonction de juge-arbitre gagnerait à être approfondie avec l'avancée en âge et en niveau des enquêté·e·s. Entraperçues dans les témoignages des anciens juges-arbitres interrogés, les normes de genre continuent à réguler les interactions pendant les matchs. Il serait intéressant d'observer si un rapprochement s'opère avec des féminités et masculinités plus traditionnelles, en phase avec le régime de genre spécifique au handball, ou avec un idéal-type prôné en formation, la progression vers le haut niveau étant particulièrement tributaire de l'évaluation de la performance.

■ BIBLIOGRAPHIE

BERTRAND J., 2009, « Entre "passion" et incertitude : la socialisation au métier de footballeur professionnel », *Sociologie du travail*, n° 3, vol. 51, p. 361-378.

BOIGEOL A., 1993, « La magistrature française au féminin : entre spécificité et banalisation », *Droit et société*, n° 25, p. 489-523.

CARDIN L., 2019, *Introduction et diffusion du handball en France : des origines étrangères à l'affirmation nationale française (1922-2004)*, Thèse de doctorat en STAPS, Université de Strasbourg.

CHIMOT C., 2005, *Les dirigeantes dans les organisations sportives : le genre et le sport*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8.

CHIMOT C., FLEURIEL S., 2011, « Rapports de genre et souffrance au travail dans l'univers sportif : le cas de Valérie, entraîneuse d'une équipe féminine nationale », in CACOUAULT-BITAUD M., CHARLES F. (dir.), *Quelle mixité dans les formations et les groupes professionnels ? Enquête sur les frontières et le mélange des genres*, Paris, L'Harmattan.

CLÉMENT X., 2014, *Sports et masculinités : hybridation des modèles hégémoniques au sein du champ*, Thèse de doctorat en STAPS, Université Paris-Sud.

CONNELL R., 2000, *The Men and the Boys*, Berkeley, University of California Press.

CONNELL R., 2014, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Éditions Amsterdam.

DAVISSE A., LOUVEAU C., 1998, *Sports, école, société : la différence des sexes. Féminin, masculin et activités sportives*, Paris, L'Harmattan.

DÉTREZ C., 2016, « "Avoir la classe, avoir bon genre" : déterminisme(s) et pratiques adolescentes contemporaines », *Socio*, n° 6, p. 65-80.

GOFFMAN E., 2002, *L'arrangement des sexes*, Paris, La Dispute.

LE TIEC L., 2016, « Les arbitres féminines sur la touche ? Conditions d'entrées et de déroulement de carrières des femmes arbitres de football », *Marché et organisations*, n° 27, p. 131-148.

MARDON A., 2010, « Sociabilités et travail de l'apparence au collègue », *Ethnologie française*, n° 1, vol. 40, p. 39-48.

MARDON A., 2021, « Socialisations sportives. La fabrique des masculinités et des féminités dans les clubs d'escalade durant l'adolescence », Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Lille.

NIELSEN J., WALDEN G., KUNKEL C., 2009, « L'hétéronormativité genrée : exemples de la vie quotidienne », *Nouvelles questions féministes*, n° 3, vol. 28, p. 90-108.

PERREAU-NIEL A., ERARD C., 2015, « French football referees : an exploratory study of the conditions of access and employment for referees in terms of level and gender », *Soccer & Society*, n° 1, vol. 16, p. 1-16.

POCIELLO C., 1981, *Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques*, Paris, Vigot.

PRUDHOMME-PONCET L., 2005, « Premiers éléments pour une histoire de la naissance du handball féminin en France (1939-1951) », in TERRET T. (dir.),

Sport et genre – volume 1. La conquête d'une citadelle masculine, Paris, L'Harmattan, p. 73-85.

PRUVOST G., 2007, « La dynamique des professions à l'épreuve de la féminisation : l'ascension atypique des femmes commissaires », *Sociologie du travail*, n° 1, vol. 49, p. 84-99.

SABLIK E., MENNESSON C., 2008, « Carrières sexuelles et pratiques sportives », *Sciences sociales et sport*, n° 1, p. 79-113.

SALLÉ L., HIDRI-NEYS O., 2018, « Des arbitres "hors-jeu" ? L'évaluation des arbitres du football amateur en question », *Formation Emploi*, n° 142, p. 255-277.

SLIMANI H., 2020, « "On a les arbitres qu'on mérite !" L'accès aux fonctions d'arbitre du football amateur », *Sciences sociales et sport*, n° 15, p. 129-164.

SOULÉ B., 2007, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, n° 1, vol. 27, p. 127-140.

TATU-COLASSEAU A., VIEILLE MARCHISET G., 2010, « Comment devient-on dirigeante d'une association sportive locale ? Des processus de transmission à l'œuvre en lien avec les rapports sociaux de sexe », *STAPS*, n° 90, p.75-92.

TERFOUS F., PIRONOM J., RIX-LIÈVRE G., 2019, « Les jeunes femmes arbitres de football et de rugby. Des êtres d'exception ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 81, p. 123-142.

THOMAS J., 2013, « Le corps des filles à l'épreuve des filières scolaires masculines. Le rôle des socialisations primaires et des contextes scolaires dans la manière de "faire le genre" », *Sociétés contemporaines*, n° 90, p. 53-79.

■ L'AUTEUR ET L'AUTRICE

Corentin Simon

corentin.simon@univ-st-etienne.fr

Doctorant en sociologie au Centre Max-Weber, université Jean Monnet, Saint-Étienne
Thèmes de recherche : genre ; sport.

Julie Thomas

julie.thomas@univ-st-etienne.fr

Maîtresse de conférences en STAPS, sociologue au Centre Max-Weber (UMR5283), université Jean Monnet, Saint-Étienne
Thèmes de recherche : genre ; corps ; inégalités ; famille ; santé/handicap.

A notamment publié

ANTHOUARD L., THOMAS J., 2021, « De l'injonction à l'autonomie à l'impossibilité de l'intimité pour des jeunes filles "handicapées" vivant en institution spécialisée », *Genre, sexualité & société*, n° 26 [en ligne].

FERREIRA CAVALCANTE I., GLEYSE J., LIMA NETO A. DE, THOMAS J. (dir.), 2021, *Sexe, sexualité et genre dans l'enseignement professionnel au Brésil et en France. Études exploratoires*, Paris, L'Harmattan.

THOMAS J., BANENS M., 2020, « Conjoint·e comme avant : genre et frontières des aides conjugale et filiale », *Gérontologie et société*, n° 161, vol. 42, p. 55-69.